

ANNEXE

à l'arrêté n° DSM/2010-08 du 7 juillet 2010

CALENDRIER SCOLAIRE DES ANNEES 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014

PERIODES DE VACANCES	ANNEE SCOLAIRE 2011 - 2012	ANNEE SCOLAIRE 2012 - 2013	ANNEE SCOLAIRE 2013 - 2014
Rentrée des enseignants ⁽¹⁾	Mercredi 17 août 2011	Mardi 14 août 2012	Vendredi 16 août 2013
Rentrée des élèves.....	Jeudi 18 août 2011	Jeudi 16 août 2012	Lundi 19 août 2013
Première période de vacances.....	Samedi 1 ^{er} octobre 2011 ⁽³⁾ Lundi 17 octobre 2011	Samedi 6 octobre 2012 Lundi 22 octobre 2012	Mercredi 9 octobre 2013 Jeudi 24 octobre 2013
Deuxième période de vacances..... <i>Été austral</i>	Samedi 17 décembre 2011 Lundi 23 janvier 2012	Samedi 15 décembre 2012 Lundi 21 janvier 2013	Mercredi 18 décembre 2013 Lundi 20 janvier 2014
Troisième période de vacances.....	Samedi 3 mars 2012 Lundi 19 mars 2012	Samedi 2 mars 2013 Lundi 18 mars 2013	Mercredi 5 mars 2014 Jeudi 20 mars 2014
Quatrième période de vacances.....	Samedi 5 mai 2012 Jeudi 17 mai 2012	Samedi 4 mai 2013 Jeudi 16 mai 2013	Mercredi 7 mai 2014 Lundi 19 mai 2014
Début de la cinquième période de vacances ⁽²⁾ . <i>Hiver austral</i>	Samedi 7 juillet 2012	Samedi 6 juillet 2013	Samedi 5 juillet 2014

(1) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées avant les vacances de la première période, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de rentrée des enseignants.

(2) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service du ministre de l'éducation nationale établissant le calendrier de la session, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

(3) Les vacances de la première période de l'année 2011-2012 sont avancées d'une semaine en raison des élections professionnelles qui se déroulent dans la semaine du 17 au 21 octobre 2011.

N.B. : Le départ des vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour là, le départ a lieu le mardi après les cours. Lorsque les cours reprennent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour là, la rentrée a lieu le jeudi.